



# La collecte et le recyclage des lampes usagées

## LES SOLUTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

### LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes.



Tubes fluorescents ou néons

Lampes fluocompactes ou basse consommation

Lampes sodium haute et basse pression

Lampes à vapeur de mercure

Lampes à iodures métalliques

Lampes à LED

• **LAMPES USAGÉES = DÉCHETS SPÉCIAUX.**  
À ne pas mélanger aux déchets banals.

• **Les lampes concernées sont identifiables** grâce au marquage "poubelle barrée".

• **93% de leur poids est recyclé (verre, métaux).**



Pour en savoir plus ou pour trouver votre solution de collecte :

N°Azur 0810 001 777  
PRIX APPEL LOCAL

ou site internet : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

### LES SOLUTIONS DE COLLECTE

Depuis le 15 novembre 2006 : filière d'élimination orchestrée par l'éco-organisme Récylum et financée grâce à l'Éco-contribution (décret DEEE).

#### COLLECTE ET RECYCLAGE DES LAMPES DES ADMINISTRÉS

Décret DEEE : pas d'obligation de mettre en place la collecte des lampes en déchèterie mais **obligation d'informer les administrés sur les solutions de collecte à leur disposition**. Une collectivité qui veut aller plus loin et collecter les lampes de ses administrés peut :



#### FAIRE DE SES DÉCHÈTERIES DES POINTS DE COLLECTE RÉCYLUM

Dépose de 2 conteneurs (1 m<sup>2</sup> au sol chacun), enlèvement et recyclage des lampes, soutien à l'aménagement de la déchèterie (max. 700€ ht/déchèterie) et à la communication (forfait de 750€ ht pour 2009).

N.B : Si manque de place, mise à disposition de petits cartons à rassembler sur un Point de regroupement (déchèterie centrale, service technique, centre de regroupement de leur prestataire déchets, etc.) desservi par Récylum.

**Conditions** : gratuit - pas de dépôt de garantie.

#### Traçabilité

Fiche de Suivi des Conteneurs, historique des enlèvements, Certificat de Recyclage.



#### CONFIER LES LAMPES À UN PRESTATAIRE DE COLLECTE

Celui-ci remet ensuite les lampes collectées à Récylum.

→ Liste des "collecteurs de lampes agréés Récylum" sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com)

**Conditions** à définir avec le prestataire.

Recyclage déjà financé par l'Éco-contribution.

**Traçabilité** à définir avec le prestataire.

(BSD / bon d'enlèvement / Certificat de Collecte Sélective...)

#### COLLECTE ET RECYCLAGE DES LAMPES ISSUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

3 solutions pour les services techniques en charge de l'éclairage de la voirie et des bâtiments publics et administratifs.

- Les déposer en déchèterie ou chez son distributeur.
- Faire appel à un prestataire de collecte de déchets ou de maintenance d'éclairage.
- Faire appel à Récylum, gratuitement sous condition de volume.

**N.B : pas de condition de volume si la collectivité accepte gratuitement en déchèterie les lampes des "petits" professionnels.**